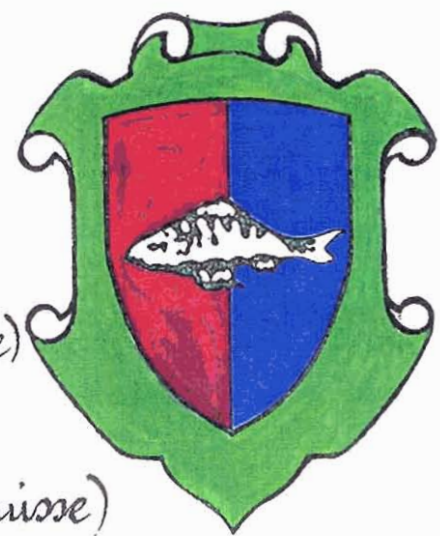


Charte d'Amitié
entre
la Ville de Nyons (Drôme-France)
et
la Ville de Nyon (Vaud-Suisse)



Dans le cadre d'échanges amicaux entre Nyons et Nyon, lesquels trouvent leur fondement dans l'histoire et la communauté de langue,
Considérant que ces liens particuliers et communs permettent la conclusion de la présente Charte d'Amitié,

Conseil Municipal ^{nous} de la Ville de Nyons
et
Municipalité ^{de} de la Ville de Nyon

Déclarons solennellement, au nom des citoyens de nos deux villes, notre volonté:

- d'œuvrer à l'écllosion et au développement de relations franches et sincères
- d'alimenter des relations d'amitié étroites et durables

- de promouvoir des échanges culturels, économiques, sociaux, sportifs et éducatifs

Faisons appel à tous les citoyens, à toutes les organisations socio-économiques et à toutes les associations afin de consolider ce rapprochement par des échanges concrets et fructueux entre Nyons et Nyon.

En foi de quoi, nous apposons notre signature Samedi 25 Mai 1991.

Ville de Nyons
Au nom du Conseil Municipal
Le Maire

Jean Monpeyssen
Comité d'Action
"Amitié Nyons-Nyon"
Le Président

Ville de Nyon
Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire.

Jacques Locatelli
Comité pour les
"Relations Nyon-Nyons"
Le Président

Michel Rodari

Gérard Doux
Gérard Doux